

**CONSEIL MUNICIPAL – 14 MAI 2014–**

L'an deux mille quatorze, le 14 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

**Date de la convocation** : 09 mai 2014

**Présents** : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

**Pouvoirs** : Touria BAROUX à Jacques CHARRIE

**Secrétaire de séance** : Nicolas BONNEAU

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 23/04/14 et signature du feuillet de clôture,**
- **Informations PLU,**
- **Poursuite des délégations,**
- **Vote du compte administratif et du compte de gestion du CCAS,**
- **Vote du budget du CCAS,**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait circuler la feuille de permanence pour les élections européennes du 25 mai.

Il fait également circuler l'offre de formation de l'ATD à destination des élus.

**Approbation du compte-rendu du conseil du 23 avril**

Le compte rendu du conseil municipal du 23 avril est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

**Informations PLU**

Monsieur Marre, technicien du Sicoval qui a accompagné la commune dans sa démarche d'élaboration du PLU, est venu présenter ce document au nouveau conseil municipal.

Il rappelle que le PLU a été approuvé le 19 mars 2014 et est donc opposable sur la commune pour toute demande d'autorisation d'urbanisme sous réserve de recours de l'état (délai 2 mois).

Le PLU est constitué de plusieurs types de documents : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (qui définit les grandes orientations, le projet politique) et les pièces réglementaires opposables aux autorisations d'urbanisme (plan de zonage, règlement écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Après avoir expliqué ce qui a motivé l'élaboration du PLU, Monsieur Marre rappelle les 3 grands axes du PADD qui a fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal précédent :

- Faire de Rebigue un village d'accueil
- Préserver son caractère villageois
- Préserver le cadre naturel et paysager

Le PADD se traduit réglementairement par l'élaboration d'un plan de zonage, la rédaction d'un règlement écrit et l'élaboration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Monsieur Marre détaille le règlement des différentes zones et leur localisation : les zones urbanisées (zones UA et UB), les zones à urbaniser (zones AU), les zones agricoles (zones A, Ah et Ai) et les zones naturelles (zones N).

Monsieur Marre précise que ce plan de zonage et le règlement écrit ont dû tenir compte des remarques des personnes publiques associées qui vérifient si les documents s'inscrivent bien dans le cadre des documents supra communaux tels que le PLH, le SCOT ou l'agenda 21.

Monsieur Marre termine son exposé par une présentation rapide des modalités d'évolution du PLU (révision, modification, modification simplifiée).

Il explique en effet que la loi ALUR, votée en mars, supprime la taille minimale des parcelles, même en secteur d'assainissement autonome, et supprime également les Coefficients d'Occupation des Sols. Cette loi a donc une incidence significative puisqu'elle peut permettre en théorie de nombreuses divisions de parcelles. Cependant, l'avis préalable du service de l'assainissement du Sicoval conditionnera les autorisations d'urbanisme. Les élus peuvent décider de mettre en œuvre une procédure de modification pour, par exemple, fixer une emprise au sol ou des prescriptions quant à l'implantation des bâtiments par rapport aux limites séparatives, ceci afin de respecter l'engagement politique de densifier le centre village plutôt que la zone d'assainissement non collectif.

Dans les questions soulevées pose problème la déconnexion actuelle entre l'autorisation d'urbanisme et l'accord du Service Assainissement. Monsieur le Maire indique au Conseil et aux délégués Sicoval son souhait que soit rétabli le lien entre les 2 instructions qui devraient faire l'objet d'une notification exclusivement par la Mairie.

Monsieur Echavidre remercie Monsieur Marre pour cette présentation du PLU.

Monsieur Bridonneau doit quitter la séance et donne pouvoir à Jean-Louis ECHAVIDRE.

#### Poursuite des délégations

Nous ne disposons pas encore de précisions de la part du Sicoval au sujet de la mise en place des commissions. Les délégations sont donc reportées.

#### Vote du compte administratif et du compte de gestion du CCAS et affectation du résultat

- Le compte administratif 2013 du CCAS laisse apparaître un total de 6 339.04 € en dépense pour 8 117.29 € de recette (117.29 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2012 et une dotation de 8 000 € de la commune), soit un excédent de 1 778.25 €.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité ce compte administratif, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.**

- Le compte de gestion présenté par le trésorier pour l'année 2013 fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

**Le conseil municipal, considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) et du comptable (comptes de gestion), approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.**

- Le résultat de l'exercice 2013 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 778.25 €. Cette somme est affectée en totalité à la section de fonctionnement sur le budget 2014.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2013 et le budget 2014.**

#### Informations

Jacques Charrié a déjà reçu plusieurs lotisseurs au sujet de l'aménagement du terrain de Péchoulié.

Tous conseillent de ne pas détruire le hangar. Ils pensent aussi qu'il n'est pas adapté à la création de logements sociaux.

Le conseil devra prendre une décision à ce sujet, la vente étant la solution retenue par Jacques Charrié.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

Monsieur Charrié fait remarquer que les fils de téléphone sont dans les branches à de nombreux endroits le long de la route sur la commune. Cette compétence ne relève pas de la commune mais Monsieur Charrié demande si la municipalité ne pourrait pas faire l'élagage si le coût n'est pas trop important, pour éviter des problèmes de coupures de lignes.

Le problème de la responsabilité est soulevé. Ce sujet sera étudié plus précisément.

Monsieur Echavidre évoque le problème des rejets de haies qui poussent sur les accotements des voies de circulation et gênent la visibilité. Des renseignements seront pris pour savoir qui doit s'occuper de l'entretien.

Monsieur Louzon présente au conseil le sondage qu'il souhaite faire passer au titre de la municipalité et des associations au sujet des attentes des administrés en termes d'animations et d'aménagement d'une aire récréative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.